

**Indemnisation FCO 3 et 8 2024**

Dans le cadre du programme d'indemnisation des pertes liées à la FCO via le fonds d'urgence de l'Etat, la DGPE a apporté des précisions sur le guichet solde qui devrait ouvrir le 27 janvier prochain.

**Le programme FCO-3, qui indemnisait initialement les surmortalités des bovins et ovins de plus de 12 mois, indemniserait finalement tous les bovins, ovins et caprins dès 1 mois.**

**Le guichet solde va également intégrer un programme FCO-8 pour les élevages ovins et caprins foyers entre le 01 juin et le 31 décembre 2024 qui indemniserait également des surmortalités.**

Suite à cet élargissement et aux nouveaux foyers, les Taux de Mortalité de Référence (TMR) ont été actualisés.

Pour rappel, le calcul du TMR est le suivant : Somme des animaux morts dans les foyers recensés (par espèce et catégorie d'âge) sur toute la période du programme/Somme des effectifs de référence dans les foyers recensés (par espèce et catégorie d'âge) sur toute la période du programme

Vous trouverez ci-dessous les barèmes d'indemnisation et les nouveaux TMR communiqués par la DGPE vendredi dernier.

Espèce/âge	Montant	Anciens TMR FCO-3	Nouveaux TMR FCO-3	TMR FCO-8
Bovins 1 - 6 mois	200 €		6,68 %	
Bovins 6 – 12 mois	1000 €		1,10 %	
Bovins 12 – 24 mois	1900 €	1 %	0,71 %	
Bovins > 24 mois	2500 €	1,5 %	1,69 %	
Ovins 1 – 12 mois	162 €		1,83 %	1,35 %
Ovins > 12 mois	330 €	3 %	1,73 %	2,37 %
Caprins 1 – 12 mois	225 €		2,97 %	2,59 %
Caprins > 12 mois	451 €		3,48 %	3,88 %

Seront concernés par ce guichet solde :

- FCO-3
  - Les éleveurs bovins, ovins et caprins foyers du 5 août au 30 septembre 2024 ayant déposé ou non un dossier dans le guichet avance
  - Les éleveurs bovins, ovins et caprins foyers du 01 octobre au 31 décembre 2024
- FCO-8
  - Les éleveurs ovins et caprins foyers du 01 juin au 31 décembre 2024

**Indemnisation FCO8 2023**

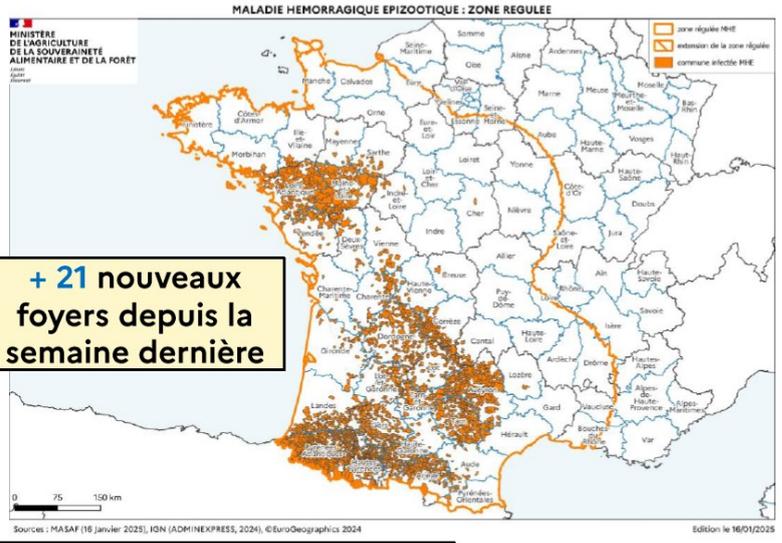
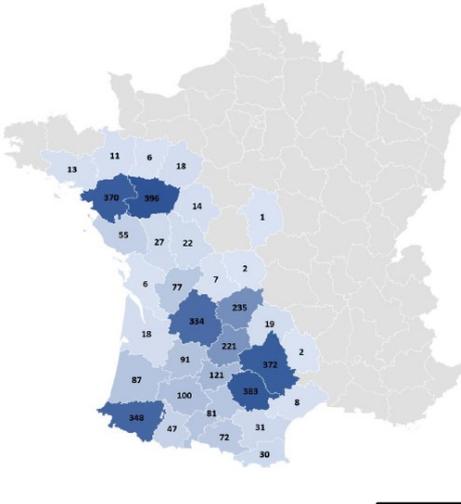
Les dossiers ont été instruits par le GDS et complétés auprès du FMSE qui est en charge de leur instruction. Le GDS a envoyé 156 dossiers et malgré de nombreux rappels, seuls 28 dossiers ont été renvoyés complets ou complétés conjointement avec les éleveurs éligibles.

**Stocks vaccinaux FCO et MHE**

**Toutes les doses de vaccins commandées par l'État ont été distribuées, les stocks sont à présent épuisés pour le BLUEVAC 3, le BULTAVO 3 et l'HEPIZOVAC.** Certaines commandes ont donc été annulées faute de doses disponibles, et toute nouvelle commande sera automatiquement annulée. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la possibilité que l'État recommande des doses de vaccins. Toute information à ce sujet fera l'objet d'une communication ultérieure. Les éleveurs désirant vacciner leurs cheptels peuvent toujours le faire via le stock privé. (Source : DGAL)

**Foyers de MHE par département, saison vectorielle 2024/2025**  
**Au 16/01/2025 – 3625 foyers** (depuis le 01/06/2024)

Nombre de foyers MHE déclarés par département au 16 janvier 2025



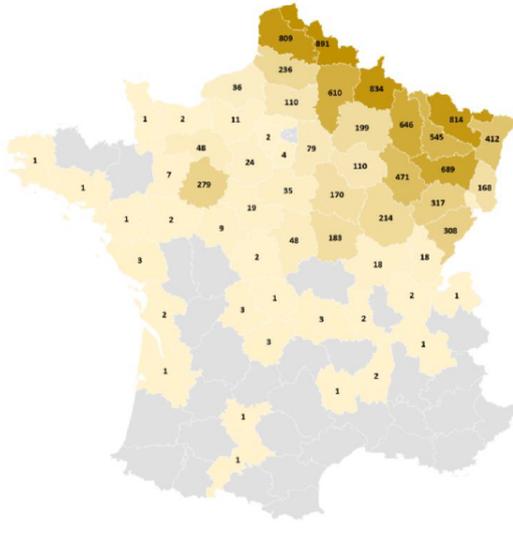
Direction générale de l'alimentation

Pas de nouveau département infecté

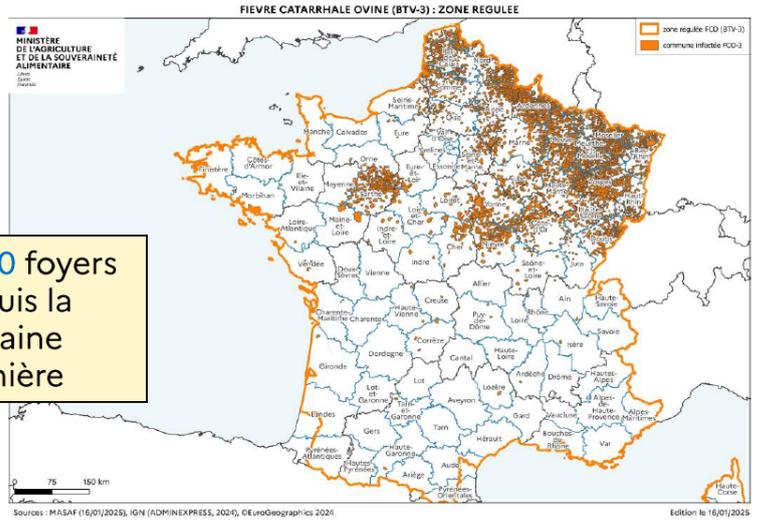
16/01/2025

**FCO BTV3**  
**Situation et zone régulée au 16/01/2025 : 9465 foyers** (depuis le 05/08/2024)

Nombre de foyers FCO BTV3 déclarés par département au 16 janvier 2025



+ 150 foyers depuis la semaine dernière

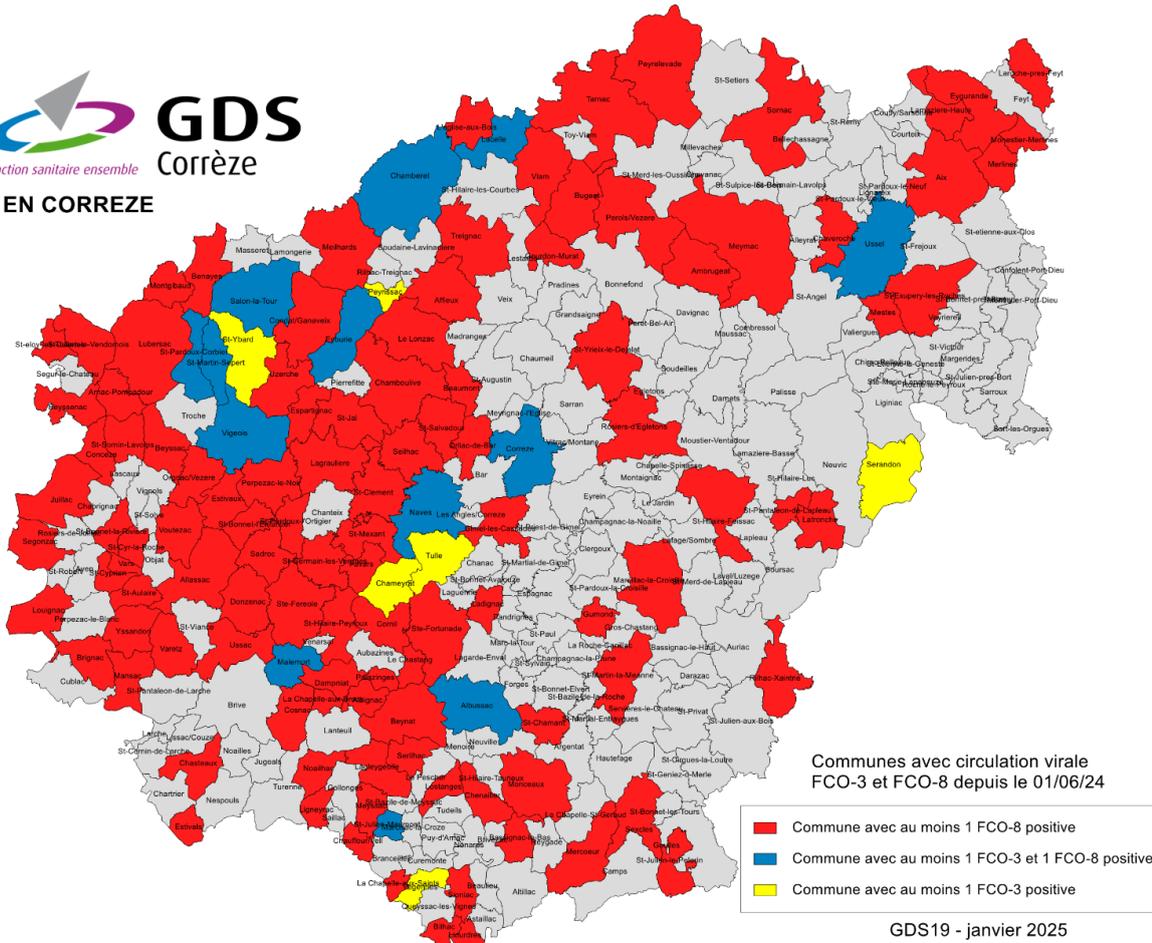


1 nouveau département infecté : la Haute-Garonne

2

16/01/2025

**FCO EN CORREZE**



**MHE EN CORREZE**

